

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, le premier ministre a déjà annoncé—en fait, c'était avant l'ajournement de la session précédente, le 16 juin—que le gouvernement révisait l'ensemble du contenu de la législation sociale du pays. Dès que cette révision sera achevée, des déclarations seront faites en temps voulu.

• (3.50 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS—TÉLÉGRAPHE ET TÉLÉPHONE

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications) propose la 2^e lecture et le renvoi au comité permanent des transports et des communications du bill C-11, loi modifiant la loi sur les chemins de fer.

[Français]

—Monsieur l'Orateur, le bill a tout simplement pour objet d'étendre les pouvoirs de réglementation de la Commission canadienne des transports à l'égard des compagnies de télécommunications dont l'activité ressortit à sa juridiction. Avant d'aborder les raisons de cette initiative, je voudrais parler brièvement de l'industrie canadienne des télécommunications et des pouvoirs de réglementation qui existent à l'heure actuelle.

Cette industrie représente une combinaison unique des secteurs public et privé qui, au cours des années, a permis d'installer au Canada l'un des meilleurs réseaux de télécommunications au monde. Grâce à des efforts de coopération volontaires, ces compagnies qui, à ce titre, sont dignes d'éloges, ont réussi à établir un réseau national intégré qui répond aux besoins économiques et sociaux de la nation. La dernière addition faite à la famille de compagnies est, naturellement, *Télesat Canada* et, il y a quelques mois, nous avons revu les plans visant à intégrer la nouvelle technologie des satellites dans le réseau complexe de câbles et de micro-ondes dont nous disposons actuellement. Il nous incombe à tous de poursuivre notre planification d'ensemble et d'utiliser notre autorité, de façon à disposer à l'avenir d'un réseau canadien de télécommunications encore plus efficace, plus souple et plus sûr.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, je passe maintenant à l'aspect réglementation. Tout ce qui concerne la radio relève exclusivement de la compétence fédérale, et il en est ainsi des affaires des sociétés de télécommunications possédant

une charte fédérale, dont les plus importantes sont Bell Canada, CN-CP Telecommunications et British Columbia Telephone Company.

Je pense qu'il est juste de dire que le gouvernement fédéral n'a pas adopté tellement de lois en vertu de cette compétence. Sauf la radiodiffusion, le réglementation des télécommunications se résume essentiellement au contrôle technique détaillé de l'emploi de la radio, à l'établissement de tarifs pour les sociétés publiques de téléphone et de télégraphie, au contrôle des câbles sous-marins servant aux télécommunications extérieures et à d'autres affaires régies par des lois spéciales.

En vertu de la loi sur les chemins de fer, la Commission canadienne des transports régit les tarifs imposés au public pour le téléphone et la télégraphie, mais non par les tarifs des services pour lesquels le public n'a pas à payer et communément appelés services privés de communications par câbles. Entre autres choses, il comprennent les réseaux de distribution de télévision, Telex et TWX, la transmission de données pour les calculatrices, les circuits de contrôle du trafic aérien, etc. La concurrence entre ceux qui fournissent ces services privés est limitée, tandis que le service téléphonique est considéré comme un monopole naturel. C'est aux services de lignes privées que le bill étendrait la compétence de la Commission des transports.

Les députés le savent, le rythme du progrès technologique en télécommunications s'est accéléré si rapidement que les législateurs et les administrateurs sont impuissants à évaluer les effets à long terme de l'application de ces nouvelles techniques. Qu'on me permette de mentionner un seul exemple, les câbles à large bande auxquels on a eu très vite recours pour acheminer vers les foyers les signaux de certains canaux de télévision et qui pourront aussi servir à d'autres fins. On mettra la même technique à contribution pour établir des milliers de lignes téléphoniques et de voies de transmission de données à l'intérieur des villes et entre les villes.

Si, dans la formulation des règlements, le gouvernement se laisse devancer par les progrès industriels, du point de vue de la compétence et de l'optique générale, il entravera l'expansion rationnelle et planifiée de ce secteur.

Conscient de ces facteurs, j'ai déjà créé cette année une commission dont l'objectif est de recueillir des faits et de faire des propositions sur les télécommunications. Déjà, cet organisme a organisé une cinquantaine d'études distinctes et mis à l'œuvre un grand nombre d'intéressés qui appartiennent à diverses disciplines et régions du pays.

Ici, monsieur l'Orateur, je voudrais demander l'assentiment de la Chambre pour faire